Saint-Lô - Saint-Lois

« Aujourd'hui, la rénovation devient attractive »

L'Agglo a lancé une Opération programmée d'amélioration de l'habitat pour les cinq ans à venir. Objectif : aider les propriétaires à rénover leurs logements. Cette OPAH concerne 61 communes.

Pourquoi ? Comment ?

Saint-Lô Agglo lance une OPAH de 2020 à 2025. De quoi s'agit-il? Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat visent à inciter les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation. Limiter le nombre de logements vacants, lutter contre l'étalement urbain, réduire la consommation d'énergie, soutenir l'emploi local, etc. sont les objectifs de cette OPAH, lancée en mai.

Qui est concerné ?

Les propriétaires qui occupent ou louent des logements dans les 61 communes de l'Agglo, ainsi que les syndics de copropriétés. Qu'ils veuillent réduire leur facture de chauffage, adapter un logement au vieillissement ou au handicap ou rénover un logement vétuste, les habitants du Saint-Lois peuvent solliciter des aides financières. Si on n'a pas d'économies, Procivis Manche, partenaire de l'Agglo pour cette OPAH, pourra avancer l'argent.

« Aujourd'hui, la rénovation devient attractive au niveau financier », souligne Fabrice Lemazurier, président de Saint-Lô Agglo. « Et certains dossiers n'auront peut-être pas d'aides par l'OPAH mais par d'autres biais. » Le Plan de relance national, par exemple, amplifie les aides à la rénovation énergétique.

Avant de lancer un projet de rénovation, à qui s'adresser ?

Un seul interlocuteur : le CDHAT (Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire). « Il n'y a jamais eu autant de financements pour faire des travaux de rénovation. Notre travail, c'est de renseigner les gens sur les contacts à prendre, les aides qui peuvent leur être allouées et de les accompagner



Toutes les communes de l'agglomération (ici, la rue des Noyers, à Saint-Lô) sont concernées par cette Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

au mieux pour monter leur dossier », résume Didier Hue, directeur du CDHAT.

Combien de logements pourraient être rénovés grâce à cette OPAH?

L'Agglo souhaite que plus d'un millier de logements soient rénovés en cinq ans. « En 2016, on estimait à 3 000 le nombre de logements vacants sur le territoire de l'Agglo », rappelle Karl Kulinicz, représentant l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. « L'OPAH devrait permettre d'en remettre une bonne partie sur le marché. » Depuis le printemps, ajoute Jocelyne Richard, vice-présidente chargée de l'habitat à l'Agglo, « le CDHAT a reçu 379 demandes et présenté 82 dossiers pour améliorer des logements ». 76 concernaient

des travaux réalisés par des propriétaires occupants, les six autres par des propriétaires bailleurs. Emmanuelle Lejeune, maire de Saint-Lô, conclut: «Le but est de répondre, de

façon très concrète, à ce qu'attendent les habitants pour pouvoir occuper les logements. »

Émilie MICHEL.

Des conseils et un accompagnement gratuits

Pour se renseigner et monter leur dossier de demande d'aides, avant de démarrer les travaux, les propriétaires doivent contacter le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire (CDHAT). Ils peuvent le joindre du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 au 02 33 75 62 40 ou par courriel à contact@cdhat.fr.

Des permanences sont ouvertes

sur rendez-vous ; à la mairie de Marigny, le 2° jeudi du mois, de 14 h à 17 h ; à la maison des services de Saint-Clair-sur-l'Elle, le 3° jeudi du mois de 14 h à 17 h ; à la Tour de Saint-Lô Agglo, rue Leclerc, le lundi, de 9 h à 12 h ; au pôle des solidarités de Tessy, le 1° jeudi du mois, de 14 h à 17 h et à la mairie de Torigni, le 4° jeudi du mois, de 9 h à 12 h.

Les conseils et informations dispensés sont gratuits.